



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 30 juin 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente juin à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

EXCUSÉS : Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE BH 334 INCLUSE DANS L'ASSIETTE FONCIÈRE DU CHEMIN DU HALAGE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 23 juin 2022 ;

VU le Code civil et notamment le Titre VI du Livre III relatif à la vente ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN retraçant les opérations effectuées sur la parcelle BH 334 incluse dans l'assiette foncière du chemin du halage ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la vente de la propriété, cadastrée BH n°2 et 334, située rue du Chemin Noir à Saint-Ouen l'Aumône, la ville s'est rapprochée des acquéreurs Monsieur HERVE et Madame PASCAL pour régulariser la situation domaniale de la parcelle cadastrée BH n°334 ;

CONSIDÉRANT que la parcelle cadastrée BH n°334 est constitutive d'une emprise du Chemin du Halage en nature de cheminement piéton ;

CONSIDÉRANT que les acquéreurs ne subissant aucune perte d'usage privatif, et s'agissant d'un transfert de charges d'entretien, il convient de procéder à l'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée BH n°334, constitutive d'une emprise du Chemin du Halage, à l'euro symbolique auprès de Monsieur Maël HERVE et madame Mélanie PASCAL ;

AUTORISE le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié y afférent et à prononcer le classement de cette parcelle dans le domaine public communal ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune ;

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 11/07/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE